

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

# **Magal 2012 : une police d'assurance et un certificat d'aptitude exigés aux véhicules**

- Actualités de la Communauté Mouride -  
Date de mise en ligne : vendredi 6 janvier 2012

---

**MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !**

---

**Les véhicules sénégalais de transport public et privé "ayant une police d'assurance et un certificat d'aptitude à la visite technique en cours de validité" sont autorisés à circuler durant la période du Magal, indique le ministère des Transports terrestres, des Transports ferroviaires et de l'Aménagement du territoire, dans un communiqué transmis jeudi à l'APS.**

Le texte précise que les voitures remplissant ces critères pourront "circuler librement sur les itinéraires aboutissant à Touba et autres durant la période du 05 au 19 janvier".

Les autres véhicules de transport des pèlerins "peuvent bénéficier d'autorisations exceptionnelles de supplément de places délivrées par les Divisions régionales des transports terrestres".

Toutefois, ces voitures doivent satisfaire à certaines dispositions dont un aménagement "adéquat pour le transport des personnes".

Ils doivent aussi détenir un "certificat d'aptitude à la visite technique en cours de validité et d'une attestation d'assurance couvrant les personnes transportées", précise le communiqué.